Règlements visant les animaux familiers

Si yous projetez d'emporter votre animal de compagnie dans un autre pays, communiquez avec l'ambassade ou un consulat de ce pays accrédité auprès du gouvernement du Canada assez longtemps avant votre départ pour connaître ses exigences à cet égard. Votre animal devra, au minimum, être accompagné d'un certificat de santé détaillé et vous pourriez devoir présenter un permis d'importation. De plus, il devra peut-être rester en quarantaine pendant une certaine période avant d'entrer ou à son arrivée dans le pays. À votre retour. vous devrez remplir des formalités similaires et présenter un certificat attestant que votre chat ou chien est vacciné contre la rage. Pour de plus amples renseignements sur les chats et les chiens ou sur d'autres animaux de compagnie (pour lesquels il est souvent nécessaire de détenir un permis d'importation en vue de les ramener au Canada), communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Questions pratiques et d'ordre financier L'argent

Avant de partir, constituez-vous un fonds qui vous permettra de vous installer confortablement à l'étranger. Il est vrai que certaines sociétés offrent à leurs employés une indemnité de déménagement, mais vous devrez peut-être attendre plusieurs semaines avant de toucher votre premier chèque de paie. Demandez conseil auprès d'une banque ou d'un agent de change pour savoir quelle est la devise la plus appropriée à emporter. Les dollars canadiens et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Souvent, les chèques de voyage en dollars américains constituent l'option la plus sûre et la plus pratique.

Sachez aussi que votre carte-guichet ou vos cartes de crédit ne sont pas forcément utilisables dans le pays où vous allez travailler. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique bancaire offerts dans d'autres pays. Vous pouvez également consulter le site Web de VISA (http://visaatm.infonow.net/ bin/findNow?CLIENT ID=VISA) et celui de Mastercard (www.mastercard.com/ canada fr/atm) pour obtenir l'adresse de guichets automatiques n'importe où dans le monde. Par ailleurs, votre banque peut vous indiquer si vous avez besoin d'un nouveau numéro d'identification personnel (NIP) pour avoir accès à votre compte lorsque vous êtes à l'étranger.

Si les cartes de crédit sont acceptées dans le pays de destination, emportez-en au moins une. Même si vous ne comptez pas l'utiliser, elle vous procurera une certaine tranquillité d'esprit. Gardez-la dans un endroit sûr pour vous en servir en cas d'urgence ou pour des dépenses imprévues.